



Rapport RSE 2023

« Donner l'opportunité à chaque collaborateur de se développer

Aider chaque Client à gagner

Protéger notre Terre »

Où en sommes-nous ?

De bons résultats que nous devons améliorer en pratiquant le LEAN.



ACTA, le LEAN et notre TERRE

Le climat se dégrade et l'avenir de notre TERRE est en danger.

La situation est grave mais il est encore temps d'agir.

Nous avons chacun un rôle à jouer et ACTA, en tant qu'entreprise responsable et engagée, souhaite prendre sa part de responsabilité pour aller vers une économie respectueuse de notre TERRE.

Depuis plusieurs années, nous travaillons à réduire notre impact sur notre TERRE.

o Notre démarche LEAN

Fin 2018, nous nous sommes engagés dans une démarche LEAN avec l'Institut LEAN France qui pratique le LEAN de façon humaniste. Très exigeante, notre démarche LEAN demande beaucoup d'efforts mais s'avère très efficace.



Le management LEAN est une vision réellement dynamique de l'entreprise. Il offre les outils pour répondre et s'adapter à la complexité et à l'instabilité du monde d'aujourd'hui. Résolument tourné vers l'humain, le LEAN vise le développement de chaque collaborateur et la satisfaction de chaque Client.

Pour nous challenger, nous travaillons avec l'Institut LEAN France et suivons des formations en continu avec le plus grand spécialiste du sujet : Michael BALLE.

Nous avons partagé le début de notre démarche dans des conférences nationales sur le sujet. Celles-ci sont disponibles sur notre site.

En 2021, notre démarche LEAN s'est intensifiée avec pour objectifs la satisfaction de chaque Client et la satisfaction de chaque collaborateur.

Notre démarche nous permet de mieux concevoir, de mieux fabriquer et de mieux apprendre. C'est la première source d'économie de ressources dans le respect de notre TERRE.

Les différents outils fabuleux du LEAN nous permettent de toujours nous améliorer.

○ Ce qu'ACTA veut réussir pour le monde qui l'environne

En 2021, nous nous sommes interrogés pour définir « Ce qu'ACTA veut réussir pour le monde qui l'environne ».

Lors de ce groupe de travail, nous avons identifié trois défis à relever :

- Donner l'opportunité à chaque collaborateur de se développer.
- Aider chacun de nos clients à gagner.
- Protégeons notre Terre.

 <p>Ce que ACTA veut réussir Pour le monde qui l'environne</p> <p>ACTA s'est créée, puis développée suivant un projet, à la fois économique et humain, centré sur ses clients et ses collaborateurs ; Construisons Notre Entreprise.</p> <p>Au fil des années, nous nous sommes rendu compte que nous avons des responsabilités plus larges et nous avons déjà progressé.</p> <p>Nous sommes conscients que notre activité peut influencer positivement ou négativement l'ensemble de la planète, comme les villages à proximité, maintenant et dans le futur.</p> <p>Pour progresser nous avons réuni des groupes de travail avec tous les volontaires pour définir « Ce que ACTA veut réussir pour le monde qui l'environne. ».</p> <p>Voici les thèmes et le challenge qui en ont résulté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer notre impact sur l'environnement <p>C'est essentiel pour la planète, c'est urgent, c'est notre responsabilité.</p> <p>Nous devons le faire de façon juste, associée à notre démarche Lean.</p> <p>Mieux concevoir, mieux fabriquer, créer des produits durables, produire moins de déchets, de rejets, aucun rejet d'eau industrielle, mieux recycler, consommer moins de matière, d'énergie, de solvant.</p> <p>Actuellement, nous n'aimons pas assez le faire, nous ne le faisons pas assez bien, le monde en a besoin et c'est efficace pour nous.</p> <p>Nous nous engageons à apprendre à le faire et à donner envie à tous de le faire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former au moins 10 % d'apprentis <p>Chaque fois que nous formons bien une personne, dans son métier, dans sa façon de collaborer, dans ses méthodes de travail et de réflexion, elle est capable d'apporter sa contribution au monde, dans l'entreprise et à l'extérieur.</p> <p>Nous aimons le faire, nous le faisons bien, le monde en a besoin et c'est efficace pour nous ET nous avons encore beaucoup de pistes d'amélioration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire du beau <p>Chaque fois que nous fabriquons un bel objet, que nous faisons du beau travail, pour ceux qui le voient, qui l'utilisent, qui l'achètent, et qui le fabriquent, nous rendons le monde un peu plus beau.</p> <p>Nous aimons le faire, nous le faisons bien, le monde en a besoin et c'est efficace pour nous.</p> <p>04/12/19 1/2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et promouvoir la collaboration avec nos partenaires de travail et avec la société <p>Chaque fois que nous développons des collaborations avec nos clients et nos fournisseurs nous réalisons un travail de meilleure qualité et allons plus loin.</p> <p>Chaque fois que nous établissons des collaborations avec les écoles, avec les organisations (APM, CJD, JCE, ILF...), les hommes politiques, nous les aidons et apprenons de nouvelles compétences.</p> <p>Nous voulons promouvoir l'idée de collaboration. Pour nous son efficacité repose sur l'écoute, l'empathie, le challenge, l'exigence et la bienveillance.</p> <p>Nous aimons le faire, nous ne le faisons pas assez bien, le monde en a besoin et c'est efficace pour nous.</p> <p>Dans ces groupes de travail nous avons défini aussi comment nous voulons le faire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous appuyer sur notre démarche LEAN : <ul style="list-style-type: none"> • Réduire tous les gaspillages, • Faire chaque chose au plus juste, • Progresser pas à pas, • Chercher à révéler nos problèmes, pour les résoudre et pour apprendre, • Privilégier l'idée de démarche, briefing + tests + débriefing <p>C'est ce qui nous apportera méthode, pragmatisme et efficacité et nous permettra de traiter les problèmes concrets sur des thèmes qui risquent d'être un peu trop généraux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre authentique et Etre cohérent entre toutes nos démarches, et Construisons Notre Entreprise. • Donner l'opportunité à tous les collaborateurs qui veulent s'impliquer de travailler sur un ou plusieurs thèmes en faisant attention de ne laisser personne au bord du chemin. <p>04/12/19 2/2</p>
--	--

Une véritable prise de conscience nous a permis d'identifier nos responsabilités vis-à-vis de notre TERRE

○ Protégeons notre TERRE

Conscients de l'urgence climatique et des enjeux liés à l'atteinte des limites planétaires, nous avons créé, en 2023, un (CSE) « Protégeons notre Terre ».

Depuis fin 2023, nous mettons en œuvre de nouveaux groupes de travail "Protégeons notre Terre", en nous appuyant sur quatre axes stratégiques :

- Entraîner chaque collaborateur.
- Garantir une démarche authentique, reposant sur des éléments scientifiques et basée sur le LEAN.
- En faire une démarche rentable.
- Communiquer pour influencer et susciter des vocations, tant en interne qu'à l'externe de l'entreprise.

Avec une quarantaine de collaborateurs volontaires, les membres de notre CSE et notre équipe de Direction, nous travaillons sur notre stratégie pour protéger notre Terre.

Soucieux d'entraîner un maximum de collaborateurs, nous avons également créé les groupes de travail « Economisons l'énergie », « Réduisons nos déchets » et « Les jardins d'ACTA ». Animés dans les différentes équipes de l'entreprise depuis fin 2023, ils visent la réduction de nos consommations énergétiques, la diminution de notre production de déchets et la protection et le développement de la biodiversité dans nos espaces verts.

○ Politique RSE

Fin 2023, face à la multiplication des démarches RSE dans lesquelles elle s'est impliquée, ACTA rédige sa politique RSE.

Cette politique dédiée reprend nos enjeux majeurs et détaille des principaux objectifs que nous nous sommes fixés.

A travers le respect de cette politique, nous assumons pleinement notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise et voulons démontrer nos engagements en faveur de la protection de notre Terre, du respect des droits humains et de l'éthique. Ils témoignent de notre volonté d'agir et d'influencer positivement nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et la communauté dans son ensemble.

Convention des Entreprises pour le Climat

Afin d'aller plus loin dans son engagement pour protéger notre TERRE, ACTA a participé à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC).

Association indépendante et apaisane, la CEC est la continuité de la Convention Citoyenne pour le Climat. Sa vocation est d'appeler les dirigeants économiques français à s'engager dans une démarche de réflexion collective visant à élaborer un ensemble de propositions audacieuses et impactantes. Les entreprises participantes repensent leur raison d'être et leur modèle économique afin d'assurer leur pérennité et de diminuer leur impact sur le climat, la biodiversité et les limites planétaires.



Animé par la volonté de protéger notre TERRE et de promouvoir le LEAN comme meilleur démarche face aux problématiques environnementales, nous avons candidaté à la CEC.

Notre candidature a été retenue et nous avons débuté le parcours CEC Bourgogne-Franche-Comté en mai 2022.



Courant 2023, en phase avec notre stratégie LEAN, nous avons repensé notre raison d'être et notre modèle économique au travers d'une question générative. Après nous être fixé un ambitieux cap 2030, nous avons identifiés les leviers de redirections que nous devons actionner pour tenir ce cap. Notre feuille de route, comme celle de l'ensemble des participants aux parcours CEC sera publié à partir d'Avril 2024 sur le site de la CEC.

Sa publication témoigne de l'authenticité de notre démarche « Protégeons notre TERRE » et de notre volonté d'entraîner avec nous un maximum de collaborateurs, de partenaires

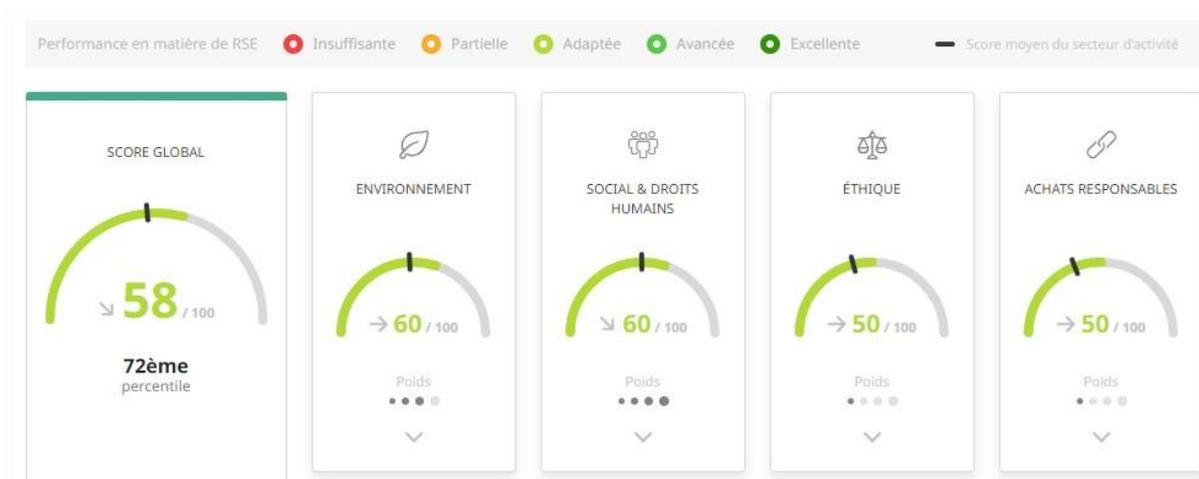
EcoVadis

Dans une démarche volontaire, nous avons arrêté les certifications ISO 9001, 14001 et OHSAS18001, avec un objectif de certification ECOVADIS Médaille d'Or dans un 1^{er} temps.




De 2019 à 2021, nous avons maintenu notre certification ECOVADIS avec la Médaille d'Argent, démontrant ainsi notre engagement. Cette certification nous a permis de nous évaluer et de nous challenger dans notre démarche RSE, tout en nous donnant l'opportunité de nous améliorer continuellement.

En 2022, notre certification a été rétrogradée à la Médaille de Bronze en raison de divers facteurs. Auparavant, chaque entreprise était évaluée individuellement. Actuellement, nous sommes évalués par rapport à d'autres entreprises. Cette transition a impacté notre classement, en mettant en évidence des aspects qui n'avaient pas été pris en compte dans les évaluations antérieures.



En 2021, notre activité a été fortement perturbée par l'épidémie de Covid et la désorganisation que nous avons rencontré dans nos effectifs. Nous avons régulièrement travaillé de nuit, les samedis, et avons recouru à l'intérim, engageant ainsi des personnes peu expérimentées. Cela a augmenté nos consommations d'énergies et de nos consommables. Cette tendance a perduré en 2022 mais avec une diminution par rapport à 2021.

En 2023, nous avons réalisé des progrès significatifs dans la réduction de nos consommations d'énergie. Grâce à des initiatives de gestion plus efficace et à une meilleure organisation de nos effectifs, nous avons constaté une baisse progressive de notre consommation énergétique, se rapprochant ainsi des niveaux observés avant l'épidémie de Covid. Cette évolution positive reflète notre engagement constant à améliorer notre performance environnementale tout en relevant les défis opérationnels auxquels nous sommes confrontés.

Sur le premier semestre 2024, nous serons à nouveau évalués par ECOVADIS.

Protégeons notre TERRE



Consommations d'énergies

Entreprise certifiée ISO 14 001 de 2010 à 2019, nous continuons de suivre l'impact de notre activité sur notre Terre, avec pour objectif l'amélioration continue « KAIZEN ».

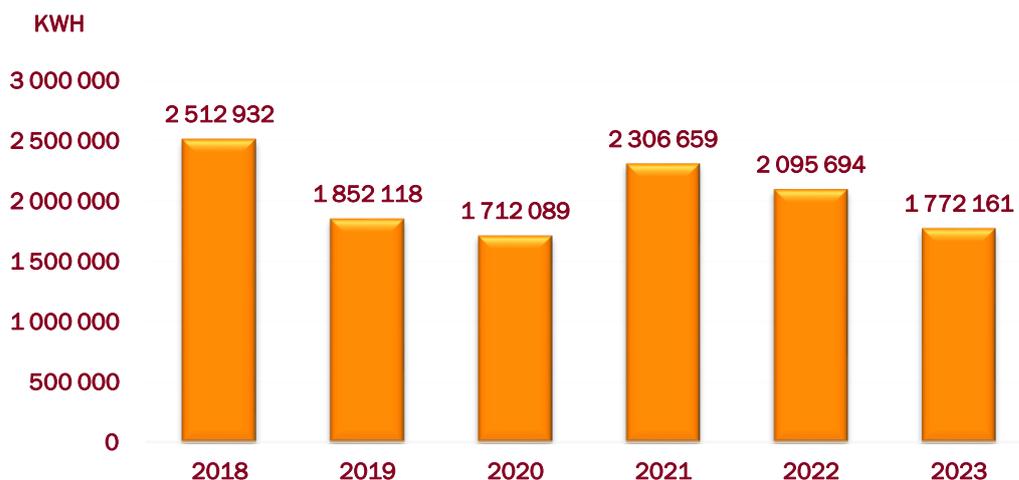
Nous suivons et communiquons mensuellement nos indicateurs de consommation énergétique (électricité, gaz et eau) et de production de déchets.

Compte-tenu de l'importance que nous accordons à ces démarches, nous les avons confiés à un Responsable Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement qui fait partie de notre équipe de Direction et dépend directement de notre Président.

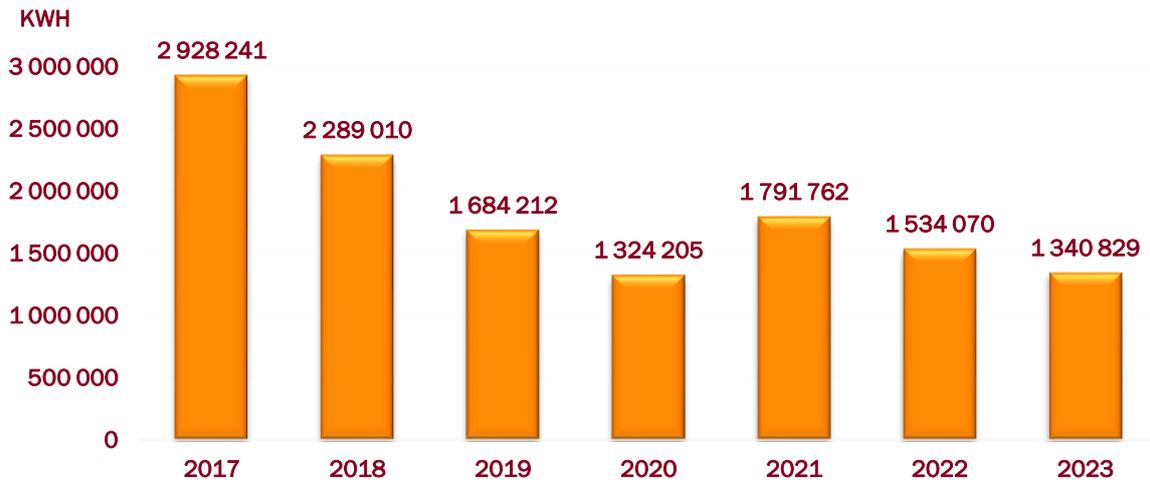
En 2023, nos engagements envers la protection de notre TERRE se sont renforcés. Forts des enseignements tirés des années précédentes, nous avons ajusté nos pratiques, amélioré notre performance énergétique et travaillé à la réduction de nos déchets.

Fin 2023, nous avons lancé les groupes de travail « Economisons l'énergie » et « Réduisons nos déchets » dans toutes les équipes de l'entreprise. Animés par le service QHSE sous forme de résolutions de problèmes, ces groupes de travail permettent de réduire notre impact sur notre TERRE, de former nos collaborateurs et de les entraîner. Cette démarche initiée en 2023 perdurera sur 2024.

○ Consommation électrique



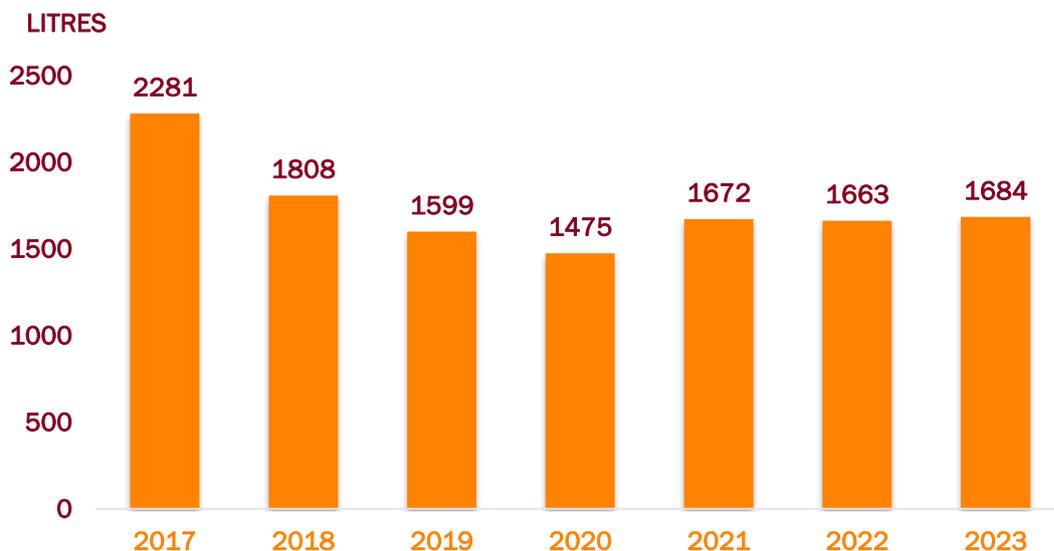
○ Consommation de gaz



Après 4 années de baisses successives, nos consommations de gaz et d'électricité ont augmenté en 2021. La pandémie de COVID et les mesures de réorganisation que nous avons adoptées pour y faire face ont impactés nos consommations énergétiques.

En 2022, l'arrêt des mesures exceptionnelles prises face à la pandémie de COVID nous a permis de réduire nos consommations. En 2023, les actions réalisées dans les groupes de travail ont permis de poursuivre cette baisse et de nous rapprocher de notre niveau le plus bas.

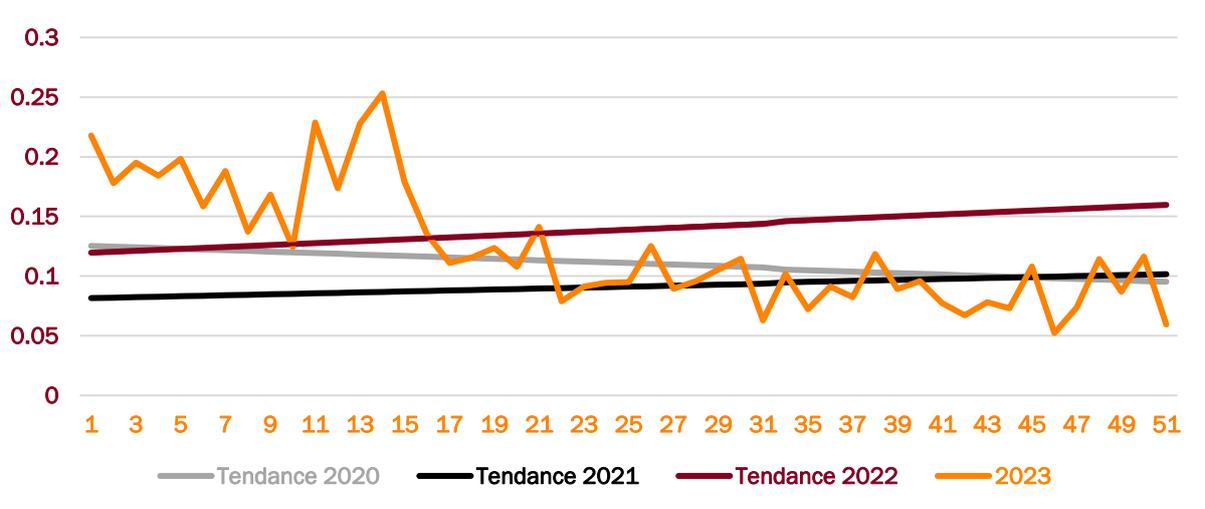
○ Consommation d'eau



Nous consommons très peu d'eau dans nos process de fabrication. Notre système de traitement de l'eau, pour les procédés laquage fonctionne en circuit fermé.

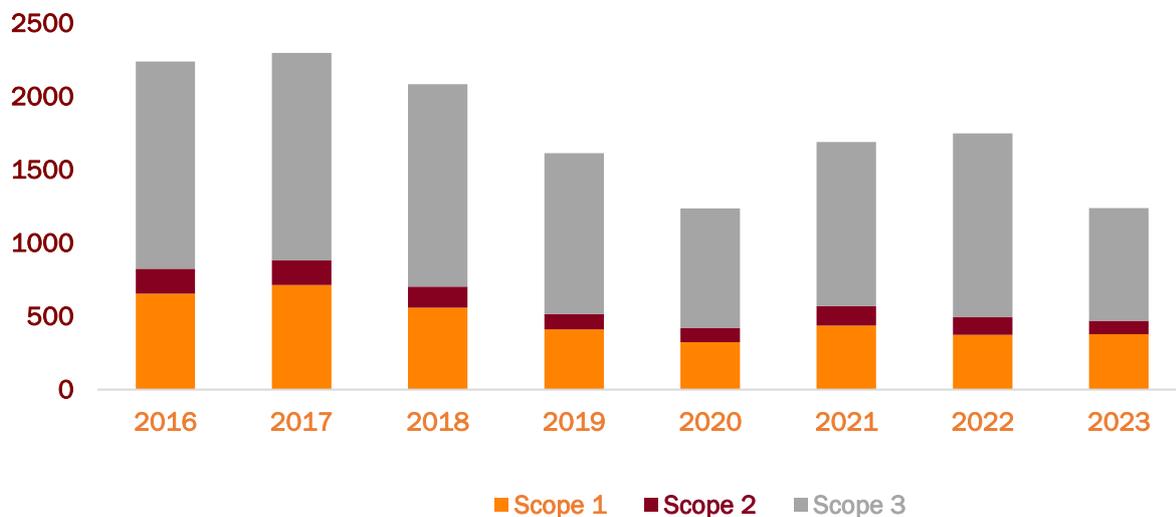
Les particules de peintures solvantées sont captées par un rideau d'eau. Des micro-organismes permettent la coagulation et de floculation des particules de peinture. L'eau souillée est alors écrémée afin d'en extraire les boues de peinture puis réinjecté dans le circuit sous forme d'eau propre.

○ Taux de réparations



Après une hausse de près de 5% en 2022, notre taux de réparation a finalement baissé de 2% en moyenne sur 2023, passant de 12% à 14%. La diminution du nombre de réparations diminue inéluctablement notre consommation énergétique, notre consommation de matières premières et notre production de déchets.

○ Bilan Carbone (en T eq CO2)



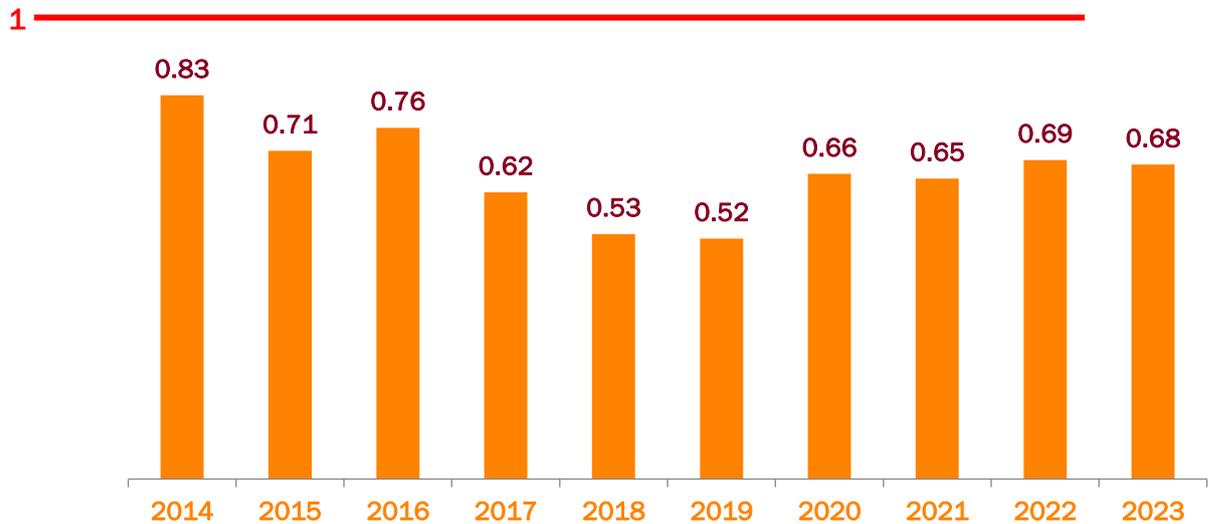
Depuis 2015, nous établissons annuellement notre Bilan Carbone en prenant en compte l'ensemble des catégories d'émissions conformément aux recommandations de l'ADEME.

En 2023, nous avons approfondi notre démarche et sommes rentrés dans un plus important niveau de détails, notamment en ce qui concerne les émissions du scope 3.

Malgré la prise en compte de nouvelles émissions, notre empreinte carbone a diminué. Cette baisse s'explique notamment par nos efforts de sobriété énergétique, la réduction de nos consommations de matières premières et la diminution de notre production de déchets.

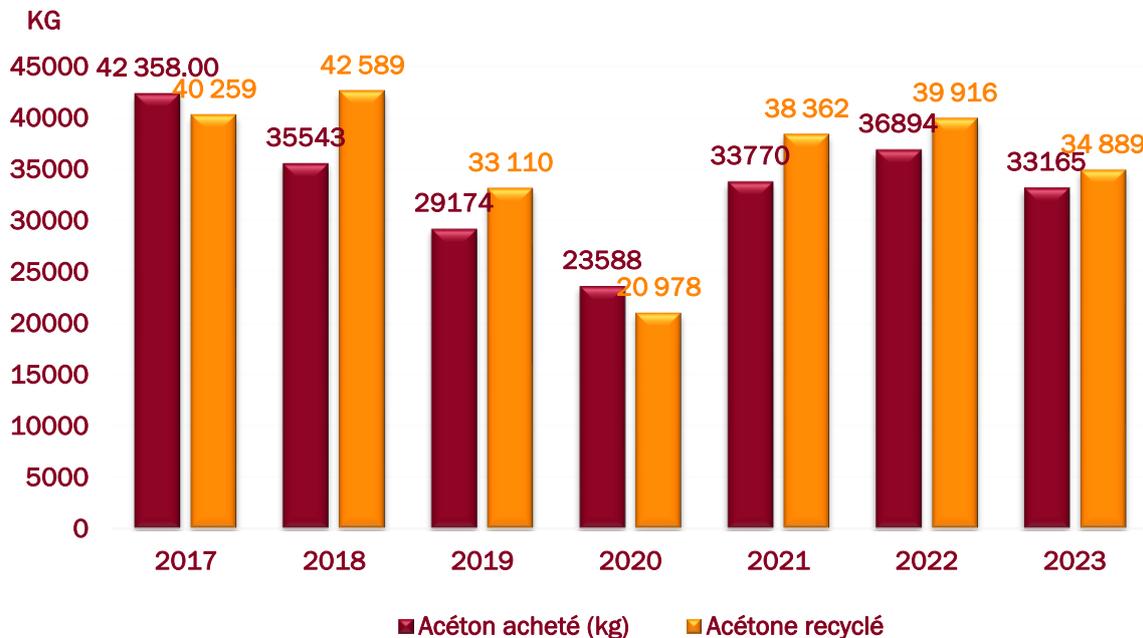
Produits chimiques et déchets

○ Indicateur COV/Extrait secs



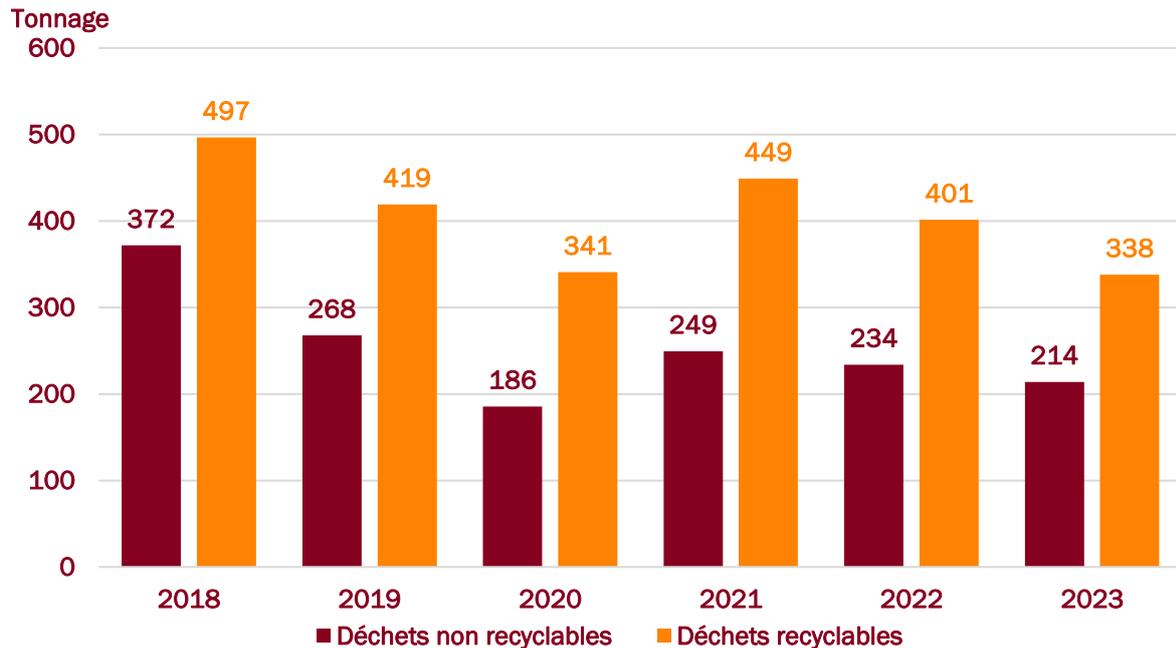
Afin de garantir le maintien et la recherche de l'amélioration de notre taux de COV/Extrait Sec, nous poursuivons nos démarches initiées fin 2013. Nos process de finition ont évolué pour utiliser moins de produits solvantés (substitution par des produits hydro).

○ Acétone



Nous achetons uniquement de l'acétone régénérée. Bien que cette consommation soit en hausse, notre taux de recyclage est toujours plus important.

○ Déchets



En 2023, notre niveau global de déchets baisse de plus de 15%. Les déchets non recyclables diminuent de près de 9% et les déchets recyclables de plus de 15%. Notre pourcentage de déchets recyclés passe de 61% en 2022 à 63% en 2023.

A travers les groupes de travail « Réduisons nos déchets » initiés fin 2023, nous travaillons à la réduction de notre production de déchets, à la diminution de nos DIB et à l'augmentation de notre nombre de filières de recyclage.

Sur 2024, ces actions doivent nous permettre :

- De diminuer encore plus notre production de déchets sur 2024.
- D'améliorer davantage notre pourcentage de déchets recyclés

○ Fin de vie de nos produits

Nos produits sont récupérés par VALDELIA, un éco-organisme agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et auquel nous adhérons.

VALDELIA assure la collecte et le recyclage des déchets de mobilier professionnel sur l'ensemble du territoire français.

Certains de nos agencements générant des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE), nous éliminons ces déchets via une filière de recyclage dédiée.

Achats Responsables



Achats responsables

○ Fournisseurs

L'intégralité des fournisseurs d'ACTA se situe dans l'Union Européenne. Tous sont soumis à la législation européenne en matière de droits de l'Homme, de droits sociaux et réglementation environnementale. C'est une première garantie, mais ce n'est pas suffisant. Nous en sommes conscients.

A l'occasion de l'évaluation annuelle de nos fournisseurs, nous échangeons avec chacun d'entre eux pour identifier comment ils peuvent nous aider à protéger notre TERRE. A ce jour, ces échanges ont abouti à la mise en place de notre certification PEFC, à l'utilisation de panneaux de type CARB2 (faible émission de formaldéhyde) et à la substitution de certaines bases de produits ou de laques visant à répondre aux exigences de nos Clients et de la réglementation tout en ayant le plus faible impact possible sur notre TERRE.

Nos acheteurs et nos approvisionneurs utilisent un système de réclamation pour signaler sans délais à nos fournisseurs toute non-conformité, toute situation dangereuse et leur demander la mise en œuvre d'actions correctives. Le bilan de ces réclamations est établi annuellement avec chaque fournisseur lors des évaluations annuelles. C'est également l'occasion de sensibiliser chacun à nos exigences vis-à-vis de la sécurité et de la protection de notre TERRE.

Tous nos prestataires et nos fournisseurs intervenant dans notre entreprise sont sensibilisés aux risques présents sur notre site. Nos plans de prévention, nos protocoles de sécurité et nos permis de feu sont systématiquement établis et validés en collaboration avec les deux parties.

Il est de notre responsabilité d'influencer positivement nos fournisseurs et nos prestataires à s'engager dans une démarche RSE. Nous l'avons défini et acté avec nos collaborateurs dans « Ce qu'ACTA veut réussir pour le monde qui l'environne ». Communiqué à chaque fournisseur, ce document sert de base à notre nouvelle grille d'évaluation annuelle.

Nous voulons promouvoir la collaboration. Nous pensons chaque collaboration développée avec un fournisseur nous fait progresser et améliorer la Qualité de notre travail. Nous voulons développer davantage de collaborations locales. Nous l'avons déjà fait avec notre voisin de l'autre côté de la rue, il nous fournit nos structures métalliques avec une application peinture époxy sans solvant.

○ **Utilisation de panneaux CARB II**

Conscients des potentiels risques pour la santé que peut provoquer le formaldéhyde, ACTA utilise des panneaux CARB II.

Ce panneau de MDF que nous sommes un des seuls à utiliser en France, répond aux normes d'émissions mises en place par le California Air Resources Board (CARB). Le CARB est une entité de régulation des émissions de formaldéhyde provenant des panneaux en bois composite (MDF).



L'utilisation de panneaux CARB II participe à rendre les milieux plus sains et plus sécuritaires au travail et à la maison. En répondant aux objectifs fixés par le CARB, ces panneaux protègent la population contre l'exposition à des contaminants atmosphériques toxiques et permettent d'assurer et préserver un air ambiant sain et de qualité.

○ **PEFC**



ACTA est certifiée PEFC depuis plus de 10 ans. Cette certification atteste que les ressources forestières que nous utilisons sont issues de forêts gérées durablement. Autour de sa vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt, le PEFC rassemble aujourd'hui 53 pays à travers le monde.

Dans le cadre de cette certification, nous sommes audités annuellement par le centre technique, Forêt, Cellulose, Bois-construction et Ameublement (FCBA) pour s'assurer de notre bon respect des exigences du référentiel.



Santé, sécurité, social conditions de travail et droits de l'Homme



Social, sécurité, conditions de travail et droits de l'Homme

Avec un site unique en France, ACTA est soumis à la légalisation sociale Française. Bien que cette législation vise à préserver les collaborateurs et à encadrer leurs conditions de travail, cela n'est évidemment pas suffisant et nous souhaitons aller bien au-delà.

Dans « Construisons notre Entreprise », nous avons défini, avec chaque collaborateur, les valeurs essentielles pour chacun :

- Le respect de nos collègues, de nos clients et de nos fournisseurs
- La conscience professionnelle
- L'exigence et la bienveillance pour soi et pour nos collègues
- La confiance et la solidarité

Nous considérons que CHAQUE collaborateur est unique et prenons en compte la satisfaction de tous au travers d'un process de satisfaction de chaque collaborateur.

○ Santé et Sécurité de nos collaborateurs

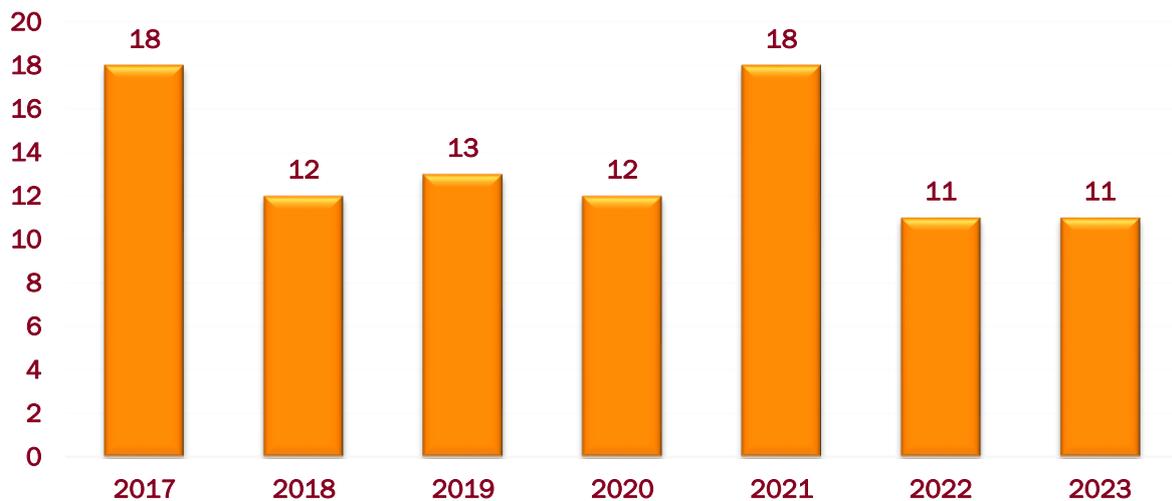
▪ Formation des nouveaux arrivants et livret d'accueil

Chaque nouveau collaborateur arrivant chez ACTA est pris en charge par un accueillant. Celui-ci forme le nouveau collaborateur aux risques de son poste, à ceux présents dans l'entreprise, aux règles de sécurité en vigueur et au port des Equipements de Protections Individuelles (EPI) adaptés à son activité. Chaque collaborateur se voit remettre ses EPI ainsi qu'un livret HSE reprennent les points auxquels il a été formé.



En 2020, nous avons généralisé les tableaux « TAKT TIME » dans toutes les équipes de l'entreprise. Cette démarche amène chaque collaborateur à être plus concentré sur sa sécurité et à rechercher en permanence les problèmes de sécurité et les solutions d'amélioration de ses conditions de travail. Un rituel quotidien est mis en place dans chaque secteur afin que les collaborateurs traitent ensemble les problèmes de sécurité identifiés. La démarche permet le développement collectif des compétences individuelles.

- **Suivi des accidents du travail**



Chaque accident du travail est analysé sur le terrain, sous forme de résolution de problème, en présence des collaborateurs, du manager et de l'animateur LEAN (en support du manager).

- **Manutention**

Le mal de dos est une des principales causes de nos accidents du travail. Face à ce constat, nous avons équipés nos postes de travail de système de réglage de la hauteur ou de systèmes de mises à hauteur indépendants. Des gerbeurs adaptés et des standards de travail spécifiques permettant la manutention de charges lourds et en encombrantes tout en préservant la santé de nos collaborateurs.

Pour notre personnel de bureaux, nous généralisons la mise à disposition de souris ergonomiques et de bureaux disposant d'une position assis/debout.

En 2020, nos collaborateurs d'une formation de 3 jours à l'ergonomie. Réalisée par Gilles GALICHET Consulting, cette formation alternait les phases théoriques et les phases pratiques au poste de travail de chaque collaborateur.

- **Aspiration**

Face aux émissions de poussières générées par nos opérations d'usinage et de ponçage de nos panneaux, nous avons équipé chaque poste de travail d'une aspiration et d'un flux d'air préservant les voies respiratoires de nos collaborateurs.

Face aux émissions de Composés organiques Volatiles (COV) générées lors de nos opérations de laquage, nous avons équipé nos postes de laquage d'un système d'aspiration et de rideaux d'eau captant les COV.

▪ **Bruit**

Le niveau de bruit dans nos ateliers est supérieur à 80 dB. Ces émissions sonores sont générées par nos aspirations et nos machines. Afin protéger nos collaborateurs et d'améliorer leur confort, nous les équipons de bouchons d'oreilles moulés avec des filtres adaptés.

▪ **Equipements de protection individuelle**

ACTA met à la disposition de chaque collaborateur tous les EPI nécessaires pour réaliser ses missions en toute sécurité :

- Des masques de protection respiratoire protégeant des poussières de bois et des solvants.
- Des blouses et des combinaisons protégeant des poussières et des solvants.
- Des lunettes de sécurités
- Des gants adaptés (manutention, protection chimique, anti-coupure, ...) aux différents postes de travail

Le port des chaussures de sécurité étant obligatoire dans nos ateliers, nous collaborons avec des podologues pour proposer à nos collaborateurs des chaussures de sécurité et des semelles adaptées. En 2023, nous avons défini et choisi nos chaussures de sécurité avec un ergomotricien.

Tous les 18 mois, nous proposons à nos collaborateurs de renouveler leurs chaussures de sécurité ainsi qu'une partie de leurs vêtements de travail. Afin de toujours rechercher des équipements plus efficaces et plus confortables, ils sont remis en question avec les membres du CSE tous les 18 mois.

▪ **CSE Santé & Sécurité**

Le CSE Santé & Sécurité est réuni au moins une fois tous les 2 mois pour être consulté et informé des actualités relatives à la santé et la sécurité des collaborateurs.

- **Conditions de travail**

- **Salaires et intéressement**

La grille de salaire d'ACTA est négociée entre la Direction et les membres du CSE, à partir de la grille de la branche de la fabrication de l'ameublement. En plus des éléments conventionnels de salaire, la plupart de nos collaborateurs perçoivent une prime individuelle d'entreprise selon différents critères (polyvalence, disponibilité, investissement, ...).

Nous cherchons également à développer l'investissement afin que nos collaborateurs davantage des résultats de l'entreprise. Mis en place depuis de nombreuses années, l'intéressement permet de récompenser le travail de l'année en redistribuant une partie des bénéfices aux collaborateurs. Des objectifs sont définis chaque année avec les membres du CSE afin de faire progresser l'entreprise et de préparer l'avenir. L'atteinte de ces objectifs génèrent des bonus permettant de doubler l'intéressement.

Un avenant à l'accord d'intéressement 2019-2021 a été négocié avec le CSE pour l'année 2021. Il stipule que les dettes des années antérieures ne seront pas prises en compte pour le calcul du montant global de l'intéressement. Cet avenant précise également que l'intéressement 2021 (avant bonus) représentera 20% du résultat courant avant impôts au lieu de 15% initialement prévus. Les objectifs définis concernent la satisfaction de nos clients (nombre de réclamations, nombre de reliquats), la qualité interne (nombre de réparations) et la sécurité de nos collaborateurs (nombre d'accidents du travail). C'est ainsi que l'intéressement peut atteindre 40% du résultat de l'entreprise.

- **Convention collective**

Nous appliquons au minimum la convention collective de la fabrication de l'ameublement. Nous allons bien au-delà, en augmentant le temps de pause payé lorsque le temps de travail augmente.

- **Télétravail et horaires flexibles**

Chaque fois qu'un collaborateur demande à pratiquer le télétravail, la direction le lui accorde dans la mesure où cela ne pose pas de problème important dans l'organisation du travail. Dans les différents services de l'entreprise (Ressources Humaines, Commercial, Comptabilité, Informatique, Bureau d'études, Responsable industriel), plusieurs collaborateurs télétravaillent un jour par semaine.

Pour les collaborateurs de production, la modulation horaire et l'annualisation permettent de donner satisfaction dans la quasi-totalité des cas lorsque les collaborateurs ont des contraintes personnelles ou des souhaits particuliers.

▪ **Mutuelle**

Chaque année, les membres du CSE rencontrent les représentants de la mutuelle pour faire un bilan de l'année écoulée, et adapter si besoin le niveau de prise en charge. Fin 2023, les membres du CSE ont décidé de changer de prestataire de mutuelle afin d'améliorer les prestations pour les collaborateurs, tout en diminuant légèrement les cotisations. L'entreprise prend en charge au moins 50% de la mutuelle.

▪ **Conseillère sociale**

Depuis plus de 20 ans, **ACTA** propose des permanences sociales pour venir en aide aux collaborateurs qui en ont besoin.

Une conseillère sociale intervient dans l'entreprise $\frac{1}{2}$ journée tous les 15 jours et peut également se déplacer à domicile si les collaborateurs le souhaitent.

Elle intervient sur les problématiques sociales, administratives, financières, familiales, professionnelles ou psychologiques. Une aide technique et administrative est également pour accompagner dans différentes démarches

▪ **Dialogue social**

Le CSE a été élu le 17/07/2020. Il est composé de 14 collaborateurs :

- 10 collaborateurs pour le collège Agents de productions / Agents fonctionnels (5 titulaires et 5 suppléants)
- 4 collaborateurs pour le collège cadres (2 titulaires et 2 suppléants).

Chaque premier lundi du mois, le CSE et la direction se réunissent pour échanger sur la situation économique et commerciale de l'entreprise, les choix de gestion, la formation, les investissements et les demandes des collaborateurs.

Afin de mieux travailler sur les sujets importants pour l'entreprise et pour les collaborateurs, les commissions suivantes ont été définies lors de la réunion du 12/10/2020 :

- **CSE / Santé et Sécurité** : ce CSE se réunit le deuxième lundi des mois impairs. Il reprend les anciennes fonctions du CHSCT.
- **CSE/Protégeons notre Terre** : dans « Ce qu'ACTA veut réussir pour le monde qui nous environne », le **CSE/Environnement** a évolué pour devenir le **CSE/Protégeons notre Terre**, tout en conservant le même objectif mais avec quelques améliorations. Il se réunit le deuxième lundi des mois pairs.
- **CSE / Formations** : ce CSE améliore l'efficacité des formations afin que chaque collaborateur puisse mieux se développer.

- **CSE / Intéressement, salaires, qualifications, gestion du temps de travail** : ce CSE se réunit chaque fois qu'il y a une évolution au sujet de l'un de ces thèmes. Il recherche les meilleures solutions pour l'entreprise et pour les collaborateurs. Par exemple, nous avons travaillé sur le document unilatéral d'activité partielle longue durée avant de le valider avec l'ensemble du CSE.
- **CSE / Mutuelle** : ce CSE négocie les contrats et assure le suivi de l'organisme, et des problèmes rencontrés par les collaborateurs. Cela permet d'avoir l'offre la plus juste par rapport aux besoins de nos collaborateurs.
- **CSE / Animations** : ce CSE crée des moments de convivialité pour les collaborateurs et contribue à mieux travailler ensemble. L'entreprise et le CSE organisent une fête en juillet et une en décembre pour l'ensemble des collaborateurs. Ce CSE organise aussi différents événements (week-end au ski, randonnées, dégustations, ...)
- **CSE / Distributeurs, salle de pause, extérieurs, avantages, bon plans, Pass time** : ce CSE participe à la création d'un environnement agréable pour les collaborateurs et de négocier des avantages pour leur vie personnelle. Il se réunit régulièrement pour négocier avec les fournisseurs les meilleures offres.
- **CSE / Finance, trésorerie, dépenses** : ce CSE assure la gestion budgétaire du CSE
- **CSE / Aides aux collaborateurs** : ce CSE aide les collaborateurs en difficultés dans leur vie personnelle, que ce soit financièrement ou dans les démarches administratives et personnelles.
- **CSE / Lean** : la démarche Lean est une remise en question de nos méthodes de travail. Elle amène à se poser beaucoup de questions, à mettre en évidence les problèmes (qualité, organisation, formation...), et à augmenter la collaboration. Ce CSE remonte ce qui est vécu sur le terrain lorsque les collaborateurs ont des difficultés à en parler eux-mêmes. Pour le moment, les collaborateurs s'expriment lors des « TAKT TIME », ou par des fiches progrès.

○ Gestion des carrières et des formations

En 2020, nous avons formé 121 collaborateurs aux fondamentaux du LEAN. Chaque collaborateur a bénéficié de 3 jours de formation pour :

- Développer des compétences en matière, de résolution de problème, d'analyse et d'optimisation des flux,
- Développer des compétences en pratique du Lean,
- Développer son autonomie

L'objectif est de donner la possibilité à chaque collaborateur de se développer, d'apprendre et de devenir un expert de son métier par la pratique du Lean.

Les compétences développées par la pratique du Lean, sont également utiles à chacun dans sa vie personnelle.

Chaque collaborateur a également participé à une formation « Lean GEMBA » pour développer ses compétences en matière d'ergonomie, adopter les bonnes pratiques et prendre soin de son corps. Là aussi, cette formation est utile autant chez ACTA que dans la vie personnelle.

○ Diversité et discrimination

▪ Résultat sur l'égalité entre les Hommes et les Femmes

En 2020, notre index d'égalité Femmes/Hommes s'élevait à 83/100, reflétant notre engagement en faveur de l'égalité des sexes. Nous avons maintenu des scores élevés dans chaque composante, avec notamment 38/40 pour l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, 35/35 pour l'égalité des augmentations individuelles, et 10/10 pour la représentation des hommes et des femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Année	Effectif global	Effectif femme	Effectif Hommes	% femmes	% hommes
2020	134	63	71	47%	53%
2021	128	56	72	44%	56%
2022	123	53	70	43%	57%
2023	116	50	66	43.10%	56.9%

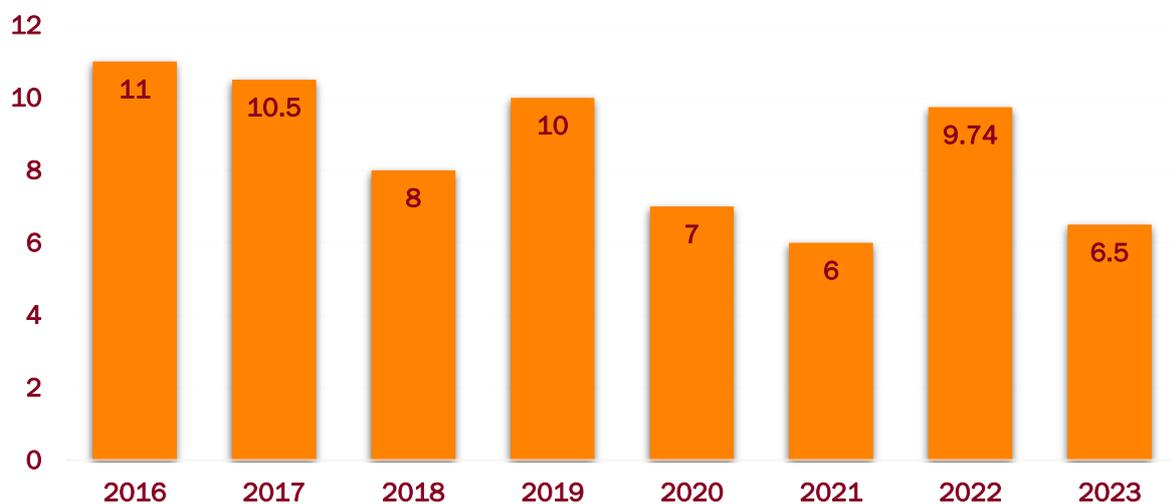
En 2023, nous sommes fiers d'annoncer une évolution significative de notre index d'égalité Femmes/Hommes, qui atteint désormais 99/100. Cette augmentation témoigne de notre engagement continu envers l'égalité des sexes. Nous maintenons nos excellentes performances dans chaque domaine, avec une notation de 39/40 pour l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, 35/35 pour l'égalité des augmentations individuelles, et 10/10 pour la représentation des hommes et des femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En 2022 et 2023, nous avons un score de 0/15 concernant le pourcentage de collaboratrices augmentées au retour de leur congé maternité. Pour obtenir tous les points, nous devons augmenter nos collaboratrices pendant ou au retour de leur congé maternité. En 2022, nous avons augmentés 2 collaboratrices juste avant leur congé maternité. En 2023, aucune collaboratrice n'est tombée enceinte.

Chez ACTA, femme ou homme, l'important est de contribuer à « Construisons notre entreprise et à protégeons notre Terre » !

- **Handicap**

ACTA a toujours eu à cœur de pouvoir accueillir des collaborateurs en situation de handicap, et ce en étant toujours au-dessus des minimums légaux.



Nous favorisons la collaboration avec les Centres d'Aide par le Travail en accueillant chaque année des personnes en situation de handicap dans le cadre d'une journée de découverte des métiers appelée DUODAY.

- **Travailleurs étrangers**

ACTA compte trois collaborateurs étrangers (hors UE) dans ses effectifs. La nationalité des collaborateurs n'est pas un critère d'embauche dans notre entreprise.

- **Conclusion**

ACTA est en chemin pour réussir pour le monde qui l'environne. Nous sommes conscients que nous devons faire mieux et nous nous y engageons avec chaque collaborateur.

Bilan Ethique



Bilan Ethique annuel d'ACTA MOBILIER

○ Pourquoi ?

Le respect est une des valeurs essentielles de « Construisons notre entreprise ». L'éthique est indispensable pour gagner le respect.

Avec le document « Ce qu'ACTA veut réussir pour le monde qui l'environne », nous affirmons notre volonté de développer la collaboration avec nos partenaires et avec la société. C'est un de nos objectifs.

La confiance est indispensable pour réussir la collaboration. Il ne peut y avoir de confiance sans éthique.

Nous voulons :

- Développer, conserver et améliorer les relations de confiance avec nos partenaires et promouvoir un marché plus juste.
- Donner l'opportunité à chaque collaborateur de s'impliquer de travailler sur une ou plusieurs thématiques RSE.

○ Comment ?

Nous abordons trimestriellement, en équipe de Direction puis avec le CSE, les pratiques, les problématiques et les risques pour ACTA et ses collaborateurs sur le thème de l'Ethique.

En répondant à chaque fois à 3 questions :

- Avons-nous déjà été confrontés à ce type de situation ?
- Quels risques avons-nous d'être confrontés à ce type de situation ?
- Comment pouvons-nous prévenir ce type de situation (formation, standards, ...) ?

○ Evaluation des risques par thème

▪ Corruption ou extorsion

Offrir, promettre, donner ou accepter de solliciter un avantage à titre d'incitation pour une action illégale (cadeaux d'affaires...)

ACTA a déjà été confronté des demandes de « dessous de table » pour obtenir l'agencement d'un magasin, nous avons refusé et perdu le marché.

Aujourd'hui, à travers nos pratiques, nous aimons faire vivre une expérience à nos visiteurs (clients, fournisseur, ...) en leur offrant de petits cadeaux visant à créer davantage de la convivialité. Il s'agit de produits locaux, d'une valeur maximale de 26€. Cette faible valeur ne peut nous donner un avantage induit sur les marchés.

Par ailleurs, chaque collaborateur d'ACTA s'est engagé à ne pas accepter de cadeaux d'une valeur supérieure à 50€. Cette disposition est inscrite dans nos contrats de travail.

- **Pratiques anticoncurrentielles**

L'entreprise ne limite pas la concurrence, ou améliore sa position sur le marché d'une manière abusive et dominante.

ACTA ne limite pas la concurrence et n'améliore sa position sur le marché d'une manière abusive et dominante.

Nos marchés d'agencement et de sous-traitance de façade de cuisines et salles de bain sont très concurrentiels. Il existe en France et en Europe des milliers d'agenceurs et de sous-traitants qui permettent d'entretenir la concurrence.

- **Conflits d'intérêts**

Situation dans laquelle un individu (ou l'entité pour laquelle il travaille) doit choisir entre les devoirs et exigences liés à sa fonction et ses propres intérêts privés.

Les collaborateurs d'ACTA signe dans leur contrat de travail une clause de principe d'intégrité (article 17).

Les acheteurs et les commerciaux d'Acta n'ont pas de rémunérations variables par rapport aux contrats qu'ils négocient. Cela ne les incite pas à avoir un intérêt personnel à l'obtention d'un contrat.

Les acheteurs sont accompagnés dans leur mission par deux responsables du processus achat qui s'assurent que le choix des fournisseurs est fondé et s'appuie sur des critères d'homologation définis. Une revue est réalisée tous les trimestres.

Chaque collaborateur est intéressé aux bénéfices de l'entreprise et tous travaillent dans l'intérêt commun.

- **Fraude**

Infractions consistant à tromper intentionnellement quelqu'un afin d'obtenir un avantage injuste ou illégal.

Nous avons déjà été visés par un fraudeur en interne, avec une utilisation de carte de crédit à des fins personnelles. Nous nous sommes séparés de ce collaborateur. Cela reste un cas unique mais possible. Depuis nous avons mis en place un double contrôle des transactions.

- **Blanchiment d'argent**

Dissimuler l'origine, la propriété ou la destination d'argent obtenu illégalement ou malhonnêtement, en le cachant au sein des activités économiques légitimes pour qu'il ait l'air légal.

Nos comptes sont vérifiés minutieusement par un commissaire aux comptes qui garantit la conformité sur ce sujet. Celui-ci vérifie notamment que nos procédures et méthodes de travail sont respectueuses de l'éthique.

- **Sécurité informatique dont la gestion de l'information responsable**

Assurer la collecte, le traitement ou le stockage d'informations tierces à des fins commerciales de manière sécurisée.

La sécurité des données et du système d'information a été considérablement renforcée en 2019.

Les collaborateurs sont systématiquement informés des bonnes pratiques, dès leur arrivée.

Les accès à l'information ont été ajustés au vrai besoin des collaborateurs.

Une clause de discrétion et de sécurité des données (article 11) est signée par les chaque collaborateur dans son contrat de travail.

Un système de gestion des mots de passe et des droits pour accéder aux données informatiques est en place et a été revu en 2020.

Une politique redondante de nos données informatiques est en place.

Nous nous engageons à garantir la confidentialité des données commerciales ou marketing de nos Clients par la signature de contrats spécifiques si nécessaire.

- **Conclusion**

En 2024 et ce malgré des risques faibles en 2023, nous voulons continuer de permettre à chaque collaborateur de pouvoir émettre des doutes, de poser des questions et de formuler des remarques sur les sujets de l'Éthique.

Pour alerter, être écouté et pouvoir agir en conséquence, les collaborateurs peuvent s'adresser à deux de leurs représentants dédiés au sein du CSE